

Le Maroc rejoint l'Union africaine

Éthiopie Le royaume va chercher à expulser la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

Analyse Julie Chaudier
Correspondante à Rabat

Le Maroc a mis le pied dans la porte. Lundi 30 janvier 2017, lors du 28^e sommet de l'Union africaine (UA), à Addis-Abeba en Ethiopie, la Conférence des Etats membres de l'UA a accepté de réintégrer le Maroc 33 ans après qu'il l'eut quittée avec perte et fracas. Cette adhésion n'est pas une surprise. "Mohammed VI ne l'a demandée qu'après s'être assuré d'avoir tous les soutiens nécessaires en développant ses relations bilatérales avec les pays d'Afrique de l'Ouest d'abord et d'Afrique de l'Est plus récemment. Ce n'était pas le cas, il y a encore quelques années", souligne Yousra Abourabi, enseignante à l'université Lyon III en France et spécialiste de la politique étrangère du Maroc.

Débats tendus

Attendue, la décision de la Conférence de l'UA a tout de même donné lieu à de vifs débats entre les alliés du Maroc et ses opposants. Les premiers arguant qu'ils étaient majoritaires, tandis que les seconds brandissaient depuis la veille un avis juridique "défavorable" de la Commission de l'Union africaine. Cet avis aurait été réclamé par une dizaine d'Etats, dont l'Algérie et l'Afrique du Sud, mais aucune mention officielle n'en a été faite par la Commission. Il ferait notamment allusion à l'article 4 de l'acte constitutif de l'Union africaine qui stipule le respect des frontières

existant au moment de l'accession à l'indépendance.

Ce principe, le Maroc ne le respectera jamais puisqu'en 1956, lors de son indépendance, le Sahara occidental était encore sous domination espagnole. En fait, Mohammed VI réintègre l'Union africaine pour la même raison que son père l'avait quittée: défendre la souveraineté du Maroc sur le Sahara. "Après réflexion, il nous est apparu évident que quand un corps est malade [comprendre l'Union africaine malade de la présence de la RASD parmi ses Etats membres, NdlR], il est mieux soigné de l'intérieur que de l'extérieur", a ainsi très clairement expliqué Mohammed VI à Kigali, le 16 juillet dernier. Si l'objection de l'Algérie et de l'Afrique du Sud à l'entrée du Maroc est donc fondée, elle n'a pas eu raison du soutien accordé au Maroc par une majorité d'Etats membres, car l'entrée d'un nouvel Etat au sein de l'UA n'est soumise à aucune condition.

A très court terme, la question est à présent de savoir si le Maroc pourra siéger dès demain lors de la deuxième journée de la Conférence. Pour le Maroc, c'est une question de fierté, en témoigne la cristallisation médiatique au Maroc autour de cette question. En principe, le royaume ne devrait pouvoir siéger que lorsque la présidence de la Commission lui aura officiellement notifié son adhésion, or elle a annoncé qu'elle ne le ferait qu'à l'issue du sommet actuel.

Diplomatie indirecte

A plus long terme, il faut s'attendre à voir le Maroc mettre tout en œuvre pour obtenir l'expulsion ou la "suspension" de la RASD de l'Union africaine. Mohammed VI devrait ainsi continuer *"à développer sa stratégie diplomatique indirecte, estime Yousra Abourabi, de la même manière qu'en juillet il n'a pas demandé lui-même la suspension de la*

RASD, mais a sollicité 28 Etats africains qui l'ont fait pour lui". A Addis-Abeba, où il est arrivé vendredi 27 janvier, Mohammed VI a déjà rencontré six représentants de pays africains.

Il a également donné, dimanche soir, une grande réception où se sont retrouvés tous ses alliés. Enfin, le Roi se

déplace désormais avec ses atouts: le directeur de la DGED, Yassine Mansouri, et le nouveau patron de la Royal Air Maroc, Hamid Addou.

La bataille n'est pourtant pas gagnée. L'élection, lundi, à la tête de la Commission de l'Union Africaine de Moussa Faki Mahamat, ministre des Affaires étrangères du Tchad, qualifié de candidat de l'Algérie, est d'ores et déjà une mauvaise nouvelle pour le Maroc.